

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00666 Numéro SIREN : 832 390 793 Nom ou dénomination : A BERLINA

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt 1080

A BERLINA
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : PLACE DE GAULLE
20000 AJACCIO

RCS AJACCIO 832 390 793

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 10 JANVIER 2020

Les associés de la société A BERLINA, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur PANIGHI Romain, André, Joseph	associé détenant 89 actions
Madame METZ dite RENUCCI Palmyre, Renée	associé détenant 10 actions
Monsieur BONNAFOUX Stéphane, jean, Henri	associé détenant 1 action

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur PANIGHI Romain, André, Joseph**, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Autorisation de cession d'actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

BS 1

PR

- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur BONNAFOUX Stéphane, Jean, Henri**, né le 31 mai 1970 à Fleurance, de nationalité Française, demeurant à Résidence des îles, le Monte Cristo, entrée D, 20090 Ajaccio, de ses fonctions de Directeur Générale et décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général **Madame METZ dite RENUCCI Palmyre, Renée**, née le 25 mars 1979 à Ajaccio, de nationalité Française, Pacsée, demeurant à 1 Avenue des Crêtes, résidence plein soleil, bâtiment LE NEPTUNE C, 20000 Ajaccio

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur BONNAFOUX Stéphane, Jean, Henri de céder à Monsieur PANIGHI Romain, André, Joseph, 1 action lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession et donne son agrément à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société et de modifier l'article 7 des statuts qui sera rédigé ainsi :

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2020, les actions sont réparties entre les associés comme suit :

- | | |
|---|------------------------|
| - Monsieur PANIGHI Romain, André, Joseph | 90 actions ordinaires, |
| - Madame METZ dite RENUCCI Palmyre, Renée | 10 actions ordinaires, |
| | 100 actions ordinaires |

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BS
RR
2

TROISIEME RESOLUTION

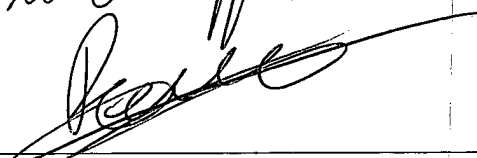
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Ajaccio, le 10 janvier 2020

Monsieur PANIGHI Romain, André, Joseph Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »	lu et approuvé 
Madame METZ dite RENUCCI Palmyre, Renée Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »	lu et approuvé 
Monsieur BONNAFOUX Stéphane, Jean, Henri Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »	lu et approuvé 